

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 705-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 705 AFIN DE RÉVISER LES NORMES APPLICABLES AU CONTRÔLE DE LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 décembre 2021, le Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 15 décembre 2021.



M^e Karen Loko, greffière